

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 11 octobre 2022 à 17 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Stéphane Leduc, Normand Amesse, Jean-François Giroux et Sophie Sirois-Perras, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Patrick Rancourt, lequel a motivé son absence.

Sont également présentes M^{me} Manon Bernard, directrice générale, et M^e Josée Bourdeau, greffière adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment notifié à chacun.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les sommaires décisionnels relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

2022-10-634 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2022-03-149 RELATIVE À LA VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 3 245 590 À MONSIEUR MICHEL AUBIN

CONSIDÉRANT la résolution 2022-03-149 adoptée lors de la séance du conseil du 8 mars 2022;

VU la recommandation du Service de l'urbanisme et des permis de modifier ladite résolution;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Leduc,
appuyé par M^{me} la conseillère Sophie Sirois-Perras,
et résolu à l'unanimité

DE modifier la deuxième conclusion de la résolution 2022-03-149 afin de la remplacer par la suivante :

« DE convenir de vendre une partie du lot 3 245 590 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, soit le futur lot 6 519 028, d'une superficie approximative de 68,7 mètres carrés, à Michel Aubin, pour un montant de 3 950,25 \$, taxes en sus; »

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2022-10-635 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 17 h 03, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Giroux,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 11 octobre 2022.

ADOPTÉ

Miguel Lemieux, maire

Josée Bourdeau, greffière adjointe